



➤ Mission d'appui au montage et à l'animation d'un groupe de travail régional consacré aux cités éducatives

L'IREV, Centre de ressources Politique de la ville Hauts-de-France

L'IREV est l'un des 19 centres de ressources Politique de la ville en France. Son territoire d'action : l'ensemble des contrats de ville des Hauts-de-France.

Constitué en GIP (groupement d'intérêt public), l'IREV rassemble l'Etat, la Région Hauts-de-France, les intercommunalités et communes pilotes des contrats de ville ainsi que des membres associés*.

Cette gouvernance traduit la place de l'IREV dans le dialogue interinstitutionnel autour des enjeux de cohésion sociale et territoriale. Les actions menées par l'IREV sont à destination des professionnels des collectivités territoriales mobilisées, des élus, des services de l'Etat, mais aussi des bailleurs, associations, habitants des quartiers politique de la ville, conseillers citoyens, étudiants...

L'IREV agit dans trois domaines principaux :

- L'animation du réseau des professionnels de la Politique de la ville en Hauts-de-France via des événements réguliers, rencontres de réseau, mais aussi la valorisation des savoir-faire et l'organisation d'échanges d'expériences ;
- La montée en qualification des acteurs dans les quartiers grâce à des cycles de qualification, journées régionales, Pop-Ups, Masterclass citoyenne ;
- La capitalisation et la diffusion de savoirs et d'expériences inspirantes et innovantes dans les territoires (via les publications, le centre de documentation, les actualités web et la lettre d'information)

Enjeux et Objectifs

L'éducation est un des leviers principaux et primordiaux pour l'émancipation des habitants des quartiers populaires. Dans ce cadre, la feuille de route gouvernementale propose une série de nouveaux dispositifs éducatifs en faveur des enfants habitants dans les QPV, dépendant de différents acteurs institutionnels. Ils sont centrés autour de problématiques prégnantes :

- Le renforcement de l'action éducative vers les plus jeunes (école obligatoire à 3 ans, 2 adultes par classe en maternelle, dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+), en lien



avec une politique petite enfance renforcée (moyens supplémentaires pour les crèches dans les QPV)

- L'accent mis sur les phases de transition et les moments de passage, charnières pour sécuriser les parcours éducatifs de l'enfant (école obligatoire dès 3 ans, passage en CP, et transition école/vie professionnelle, via les stages de 3^{ème} et l'apprentissage)
- La volonté d'un lien plus étroit entre l'école et l'entreprise (stage de 3^{ème}, développement de l'apprentissage).

La nouvelle feuille de route gouvernementale propose également une expérimentation spécifique dans une soixantaine de grands quartiers sans mixité sociale, cumulant le plus de difficultés. Il s'agit de repenser plus globalement le projet éducatif global de ces territoires afin de mener une politique intégrée et inclusive, en lien avec la rénovation du bâti scolaire. L'expérimentation est appelée « **cités éducatives** ».

Les cités éducatives vont concerner, pour la labellisation et le financement national, une soixantaine de quartiers en France. Toutefois, cette dynamique vise à inspirer et s'étendre à l'ensemble des politiques éducatives territoriales qui le souhaitent. Comment profiter de l'expérimentation des cités éducatives pour renouveler la gouvernance et le pilotage des politiques éducatives en faveur des enfants et des jeunes des quartiers Politique de la ville ?

Cette volonté va prendre la forme de plusieurs objectifs stratégiques :

- La réflexion sur la carte scolaire et la mixité des établissements scolaires, afin de renforcer l'attractivité des quartiers,
- L'articulation entre le projet de bâti et le projet pédagogique et la politique éducative locale,
- La coordination de la communauté éducative dans son ensemble autour d'un projet fédérateur,
- La réflexion sur l'offre pédagogique des établissements.

Les trois premiers objectifs, a minima, demandent un travail partenarial interinstitutionnel et interprofessionnel, en mode projet, mené par une galaxie d'acteurs variables selon les thématiques abordées.

A l'instar d'un grand nombre d'actions emblématiques de la politique de la ville, il s'agit de faire de ces quartiers des laboratoires d'expérimentation pour une nouvelle politique éducative locale. La territorialisation des politiques éducatives n'est pourtant pas nouvelle et une série de dispositifs et projets éducatifs sont déjà en place, à différentes échelles (PEDT, PEL, PEG, PRE, REP, etc.). Il s'agira donc de s'appuyer sur l'analyse des réussites et limites de ces différents dispositifs afin de construire une dynamique renforcée dans le cadre de ces cités éducatives.

Dans ce cadre, l'IREV a choisi de proposer un travail d'accompagnement du lancement des cités éducatives. L'objectif est de fournir un lieu d'échange aux acteurs mobilisés dans ce cadre sur les différents territoires des Hauts-de-France. Ce lieu neutre doit ainsi être vu comme un espace d'échange, de débat et de réflexion, mais aussi d'outillage, pour les aider à avancer sur leur projet localement. Pour ce faire, l'IREV proposera dans un premier temps une journée introductive pour lancer les travaux et identifier collectivement les besoins, avant d'entamer un cycle d'ateliers.

Contenu de la mission

- **Participation au travail de mise au point avec l'équipe de l'IREV et un comité technique rassemblant représentants de l'Etat et de l'Education nationale**

Le comité aura pour objectif de compléter, enrichir et valider les propositions du prestataire. Il sera complété d'un deuxième temps de travail suite à la journée introductive afin d'amender la proposition



pour les ateliers collectifs au vu des éléments apportés par la 1^{ère} rencontre. Le prestataire participe et contribue au premier temps de travail. Il assurera l'animation du second temps, en coordination avec l'IREV.

- **Participation à la journée régionale introductive**

Le prestataire participe à la journée régionale introductive. Il contribue à la finalisation de sa construction, en amendant à la marge le choix des intervenants, la problématisation des ateliers, etc. Il participe à l'animation des différents temps, en collaboration avec l'équipe de l'IREV.

- **Préparation et animation des ateliers collectifs**

Pour chacune des 3 réunions de l'atelier, le prestataire, en pleine coordination avec le maître d'ouvrage identifie le ou les cas support(s) aux travaux, identifie et mobilise les intervenants. Il assure d'autre part son animation en coordination avec l'IREV.

- **Appui à la capitalisation**

L'IREV prendra en charge la capitalisation en deux étapes. Dans un premier temps, l'IREV réalisera une capitalisation de la journée régionale, ainsi que des différentes séances d'ateliers collectifs. Une fois le cycle terminé, l'IREV réalisera une capitalisation globale.

Le prestataire viendra en appui à la relecture du document finalisé.

- **Echéancier**

La mission sera réalisée selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Comité technique de validation du contenu de la journée : janvier 2019
- Journée introductive : février 2019
- Comité technique de validation des ateliers collectifs : fin février 2019-début mars 2019
- 1^{ère} séance : avril 2019
- 2^{ème} séance : juin 2019
- 3^{ème} séance : septembre/octobre 2019
- Publication des actes de ce travail collectif : Octobre - Novembre 2019

Modalités de paiement

- Engagement de la mission 30%
- A la fin des ateliers collectifs 20%
- A la fin de la mission 50%

Modalités de la consultation

Calendrier

Le présent cahier des charges sera adressé à plusieurs professionnels et publié sur le site de l'IREV.

La date limite de réception des offres est fixée au 18 janvier 2019.

Suite à l'analyse des offres, le choix sera fait et notifié avant la fin du mois de janvier 2019 par l'IREV.



Cahier des clauses particulières

Mission de montage et d'animation d'un groupe de travail consacré aux cités éducatives

Contenu de l'offre

La proposition comprendra :

- Une note de présentation synthétique de l'offre proposée
- Une présentation de l'entreprise et un CV du ou des intervenants proposés
- Les références de l'équipe pour des projets analogues
- Un devis faisant apparaître les coûts journaliers, pour chaque partie le nombre de jours et le coût de la partie, et le coût total, HT et TTC

Les propositions seront remises au plus tard le 18 janvier 2019.

Par mail : contact@irev.fr